

IVRY
S/ SEINE

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20230619-DEC202306_09-AI
Date de télétransmission : 19/06/2023
Date de réception préfecture : 19/06/2023

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

PARC INFORMATIQUE

Cession de matériel informatique/bureautique

LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22 (4° et 10°),

vu le code général de la propriété des personnes publiques,

vu la délibération du Conseil municipal du 21 octobre 2021 portant délégation de pouvoirs du conseil au Maire,

considérant que la Commune est actuellement propriétaire de plusieurs équipements bureautiques de type copieur, biens mobiliers relevant du domaine privé de la Commune,

considérant que la Commune a passé un contrat de marché public, le 11 janvier 2021, avec la société CANON SAS sis 14, rue Emile Borel, CS 28646, 75809 PARIS cedex 17, afin, notamment, de remplacer les dits copieurs devenus obsolètes,

considérant que ce contrat prévoit, lors de la livraison et de l'installation du nouveau matériel, la reprise des copieurs obsolètes à raison de 100,00 € HT par copieur repris de marque Canon en faveur de la Ville, conformément à l'annexe 1 de l'Acte d'engagement « Bordereau des prix unitaires non exhaustif – ACQUISITION »,

considérant que pour les copieurs obsolètes des autres marques (Triumph-Adler, ...), la reprise ne donne lieu à aucune contrepartie,

considérant qu'il convient d'acter la cession en l'état des copieurs obsolètes par décision du Maire,

vu le budget communal,

DECIDE

ARTICLE 1 : DECIDE la cession à la société CANON SAS des équipements bureautiques suivants :

Nature des équipements : Copieur

- 1) N° de série : QN1703603 (TA)
- 2) N° de série : QXL07378 (Canon)
- 3) N° de série : N4B3105043 (TA)
- 4) N° de série : QXM10333 (Canon)
- 5) N° de série : QQN2704181 (TA)

IVRY
S/ SEINE

Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

- 6) N° de série : LNX4100158 (TA)
- 7) N° de série : LUD4X03536 (TA)
- 8) N° de série : LUD4702512 (TA)
- 9) N° de série : V1F4300103 (TA)
- 10) N° de série : QXM10335 (Canon)
- 11) N° de série : LUD3X00255 (TA)

ARTICLE 2 : DIT que lesdits équipements sont cédés en l'état et sortent de l'inventaire de la Commune.

ARTICLE 3 : DIT que les équipements cédés feront l'objet de l'émission d'un titre de recette à raison de 100,00 € HT par copieur de marque Canon à l'encontre de l'entreprise CANON France SAS 14, rue Emile Borel – CS 28646, 75809 Paris CEDEX 17, qui devra s'acquitter de son règlement auprès du Trésor Public d'Ivry-sur-Seine.

ARTICLE 4 : DIT que la recette en résultant sera constatée au budget communal.

ARTICLE 5 : CHARGE la Directrice Générale des Services de la Mairie de l'exécution de la présente décision qui lui sera communiquée.

ARTICLE 6 : AMPLIATION de la présente décision sera adressée au Préfet du Val-de-Marne, au Comptable public, et à la société CANON SAS.

FAIT EN MAIRIE LE 19 JUIN 2023

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 19 JUIN 2023

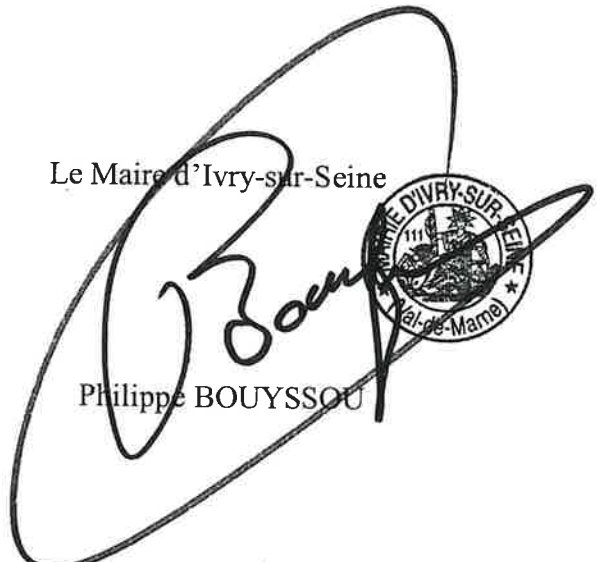
RECU EN PREFECTURE

LE 19 JUIN 2023

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE

LE 19 JUIN 2023

Le Maire d'Ivry-sur-Seine



Philippe BOUYSSOU